



## SEPARATION AVEC BIEN EN INDIVISION

Par **indivision**, le **01/06/2011** à **15:12**

Bonjour,

Après avoir quitté avec mon enfant, ma maison achetée en indivision avec mon concubin (union libre) 50/50 qui est resté dans la maison, il m'annonçait 15 jours après vouloir faire des démarches pour me racheter ma part de maison. Je suis d'accord sur le principe mais depuis le mois de février 2011 je paie la moitié du crédit, assurance, impôts et il fait en sorte de faire durer le temps en me disant qu'il n'a pas de réponse et que je serai prévenue en temps voulu. La situation dure depuis 4 mois et je suis hébergée avec notre fille de 7 ans chez ma mère car je verse 500 € par moi et ne peux envisager de me prendre un appartement (salaire de 1400€).

Le bien est estimé à 150 000 € euros, me doit il la moitié du bien (75 000 €) ou la différence du crédit restant à devoir à savoir 150 000 € - 120 000 € restant divisé par 2 soit 15 000 €.

Les avis sont partagés et j'ai vraiment besoin de savoir. Doit il me verser un indemnité d'occupation le temps que la liquidation soit effective ?

Je vous remercie de m'apporter votre aide pour ces questions.

Cordialement

Par **Domil**, le **01/06/2011** à **23:28**

oui, exigez-là dès maintenant, par LRAR, ça le pressera peut-être